VIVRE à UZERCHE

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

N°14

OCTOBRE 2004

MAIRIE D'UZERCHE (19140)
TÉL. 05 55 73 17 00

LES GENS



Serge et Isabelle Huré ont réouvert le magasin *PIC et PAC*, 17 rue P Mouly. 7 jours sur 7, ils proposent : tabac, journaux, alimentation, cadeaux… Tél. 05 55 98 44 16.



Marie-Annick Lepetit, de la *Poterie du Doustre*, 29 rue du Pont Turgot, organise des cours de poterie les mercredis pour enfants de 14h à 15h30 et pour adultes de 18h à 20h. Tél. 05 55 98 80 75.



Julie Respeuch et Vincent Crespin animent *A@Bagg*, 8 place Elmetti. La boutique achète et vend CD, DVD, jeux vidéos et fait découvrir l'informatique. Tél. 05 55 73 00 36.



Sophie Mialoux (à gauche sur la photo), agence immobilière *Beaulieu Immobilier*, effectue toutes les transactions immobilières au 13 avenue du Général de Gaulle. Tél. 05 55 73 09 02.



Chez nos Sapeurs-pompiers, **Francis Besse** est nommé chef de centre. Il succède à Daniel Vernat parti à la retraite.



André Laurent, secrétaire général de la Commune en cessation d'activités depuis le 1er décembre, a fait valoir ses droits à la retraite. Il avait pris ses fonctions en mars 1978. **Frédéric Filippi** (notre photo) occupe désormais cette fonction.



Karine Fabré, adjointe administrative, a rejoint la médiathèque à temps partiel. Mauricette Lescure a pris sa retraite.



Nouvelles têtes à l'école élémentaire : de part et d'autre du directeur, Francis Sarnette, **Odile Barget** (à gauche) assure la décharge de classes à Uzerche et Chanteix, **Carine Vrillet** (à droite) est remplaçante sur le secteur d'Uzerche.

Roseline Dupuy, Corinne Laforêt et **Corinne Leignac** assurent les permanences du bureau de *Comptacor,* association, centre de gestion agréé spécialisé dans la comptabilité des ressortissants de la MSA, installé 10 place de la Libération, au 1er étage. Ce bureau est une annexe de l'agence de Tulle. Tél. 05 55 98 64 80.

Roger Desfaucheux, sculpteur, designer a installé son atelier 10 place de la Libération.

Jean Paul Vacher vient d'ouvrir *Limousin Experts,* cabinet de diagnostic technique en bâtiment (expertise amiante, plomb, termite, mesurage… Il est installé au 53 faubourg Sainte Eulalie. Tél. 05 55 73 08 81.

L'ESSENTIEL

DEMANDEURS D'EMPLOI

Renouvellement de la convention entre l'ANPE et la Commune

Cette convention reconduit un partenariat qui permet à l'ANPE d'offrir ses services aux demandeurs d'emploi dans les communes dépourvues d'agence permanente.

Pour cela, la mairie d'Uzerche met à la disposition de l'ANPE un accueil permanent, des locaux, un accès Internet situé à la médiathèque, affiche les offres d'emploi et propose la documentation sur les mesures et les prestations de l'agence.

De son côté, l'ANPE fournit offres d'emploi et documentation sur les mesures pour l'emploi, organise des prestations encadrées, assure l'entretien et le suivi de la demande d'emploi.

L'ANPE assure en outre une permanence à Uzerche, le mardi matin sur rendez-vous en téléphonant au 05 55 20 05 80.



M. Thievent, directeur de l'Agence nationale pour l'Emploi de Tulle et Sophie Dessus, Maire d'Uzerche, le jour de la signature de la convention.

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Une fête réussie malgré la météo

Marché, animations, repas et plus de 500 visiteurs avaient défié les intempéries d'une fin août bien humide pour cette première fête – réussie - de la Confédération paysanne à Uzerche, avec le soutien de la municipalité.

Une occasion de découvrir ces paysans partisans d'une agriculture durable et du commerce équitable entre les économies développés (principalement de l'hémisphère nord) et économies rurales, pour l'essentiel de l'hémisphère sud.

Cette journée a permit de signer la pétition de soutien à Léo Mertens, militant anti OGM établi en Corrèze et poursuivi pour destruction de cultures transgéniques. La projection d'un film proposé par l'association *Peuple et Cultures* sur les réalités du commerce équitable a donné lieu à débat. Plus de 220 personnes ont pris un repas entièrement préparé par des bénévoles sympathisants ou militants de la Confédération Paysanne.



Malgré la météo, le marché qui réunissait ce 29 août place de la Lunade une quinzaine de producteurs membres de la Confédération Paysanne venus de toute la région, a connu un vif succès : il permettait non seulement de se procurer des produits, mais aussi d'apprendre davantage sur la façon de travailler et les richesses du métier d'agriculteur.

A LA PISCINE

Dans le grand bain pour un court métrage

Effervescence inhabituelle cet été à la piscine municipale d'Uzerche : la plage avait été transformée en plateau de cinéma pour le tournage d'un court métrage, *Petit Monde.* Des Uzerchoises et Uzerchois s'étaient même jetés dans le grand bain de la figuration : une bonne occasion pour enfants, adolescents et adultes de s'immerger quelques heures dans le monde du cinéma, rencontrer équipes techniques et comédiens, jauger plaisirs et contraintes du métier… pour passer au final un bon moment et faire pêche miraculeuse de souvenirs pour ces acteurs d'un jour !

Petit Monde, écrit et réalisé par le jeune réalisateur Alexandre Hilaire, est produit par la société de production Kérala Films. L'histoire : Julien, 16 ans, s'occupe le temps d'un week-end de son petit frère Antoine, 6 ans, en l'absence de leurs parents. Un appel téléphonique informe l'aîné que leurs parents ont eu un accident de voiture. Abasourdi, Julien comprend que sa vie bascule… Pourtant, pendant quelques heures, il va tenter de protéger son petit frère en lui cachant la nouvelle…



On retrouvera le réalisateur de *Petit Monde* pour une avant-première à Uzerche programmée pour 2005.

PARUTION

Afin que nul n'oublie…

C'est le début du titre du livre de Paul Mons, *Afin que nul n'oublie. En France la Das Reich fit la guerre aux civils,* aux Edition Ecritures. Paul Mons, fils d'une des victimes des représailles exercées par les nazis le 9 juin 1944 à Tulle, témoigne ainsi des faits, rappelle les noms des victimes comme le sort réservé aux coupables, souvent impunis. Et livre des documents inédits. Paul Mons dédicacera son livre à la Maison de la Presse, mercredi 13 octobre à partir de 14h30.

JUMELAGE

Les Italiens en visite

Nos amis italiens de Serravalle-Pistoiese nous rendaient visite du 2 au 5 septembre. La délégation, d'une quarantaine de personnes, dont le maire, a une fois encore nourri une belle photo de famille avec tous ceux qui les ont accueilli.



A SAVOIR

Les principales dates de l'automne :

17 octobre, Lire en Fête à la Médiathèque : débat autour d'un Limousin, Louis Joseph Gay-Lussac, savant moderne à la carrière multiforme…

5 novembre, soirée italienne organisée par le comité de jumelage.

10 novembre, repas *poule au gibier* du FCU.

3 et 4 décembre, Téléthon.

10 décembre, concours de belote organisé par le comité de jumelage.

12 décembre, repas des aînés.

14 décembre, concert de l'école de musique.

18 et 19 décembre, marché de noël.

22 décembre, concert de l'école de musique.

Près de 15 000 visiteurs pour les trois expositions de l'été, voilà un bon chiffre de fréquentation pour l'exposition des peintures d'Hélène de Beauvoir à la chapelle Notre Dame, des sculptures de Robert Aupetit et des tableaux, livres de ZAD à l'Espace Vézère.

20 000 € pour une *De Tomaso Panthera*, plus de 200 exposants au vide greniers, deux chiffres qui témoignent du **succès de la 17e vente aux enchères de véhicules de collection** organisée par le club Uzerche auto rétro et l'amicale de la Pierrade.




***A la Source* est la sculpture créée par François Fernandez pour la Ville d'Uzerche dans le cadre du premier symposium de sculptures organisé par l'association *Les Chemins de la Culture du Pays d'Uzerche.* On voit ici le sculpteur terminer l'œuvre. Elle représente une femme allant chercher de l'eau. Cette sculpture sera un des éléments du futur parcours touristique et culturel intégrant 81 autres créations réparties dans les neuf communes du Pays d'Uzerche.**

Comité de rédaction : Commission communication - Secrétariat de rédaction : Denis Lespiaut - Maquette : JDC - Impression : L'Imprimerie du Corrézien.

L'EDITO

Miser aussi sur le tourisme



Trop longtemps le potentiel d'Uzerche et de son pays a été négligé. La richesse de notre patrimoine architectural et paysager, l'aménagement d'un fleurissement adapté, la mise en place d'un premier volet d'actions destiné à redonner vie et à animer la ville et ses commerces a totalement inversé la tendance : Uzerche doit devenir un lieu dont on parle, un passage incontournable pour les visiteurs, attirés aussi bien par notre histoire que par les aménagements plus contemporains qui vont se mettre en place : places, rues, parkings, passerelle…

Notre cité donnait l'image d'une belle endormie qui n'espérait qu'une volonté pour redémarrer. Et, c'est tout un ensemble d'outils que nous avons mis en place pour lui redonner un nouveau souffle ! Le Plan local d'urbanisme (PLU) pour proposer une vision globale et cohérente de l'aménagement du territoire, la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) pour protéger et réaménager un bâti d'une très grande qualité ; une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour réhabiliter nos vieilles demeures ; une Opération de réhabilitation de l'artisanat et du commerce (ORAC) pour aider commerçants et artisans à s'installer ou à moderniser intérieurs et devantures, etc. Les résultats confirment que les orientations choisies sont les bonnes et que miser sur le tourisme est un des axes majeurs de notre développement ainsi qu'une pépinière d'emplois non négligeable.

Les actions culturelles et touristiques explorées sont diverses et nous amènent des visiteurs en nombre croissant : Les Chemins de la Culture à Espartignac, la Fête de la Nature, l'ouverture des boutiques aux artistes et artisans d'art, les expositions, les activités sportives sur la Vézère… confortent notre position privilégiée au bord de l'autoroute et nous incitent à aller plus loin pour développer notre attractivité et notre accueil. Parmi d'autres pistes à suivre, on pense à des actions autour du canoë-kayak, la suite de l'aménagement de la Minoterie, la passerelle sur la Vézère, la réfection de la place de la Libération, le renforcement des hébergements touristiques…

Tout cela pour nous donner envie, demain, de regarder Uzerche autrement.

Sophie Dessus
Maire d'Uzerche, Conseillère Générale.

L'IMAGE

Entre cité et bords de Vézère, la Fête de la Nature se signale chaque année par la diversité de ses animations et apporte son lot de nouveautés : ainsi avec Francis Cuny, sculpteur sur bois vosgien qui réhabilite à la tronçonneuse les arbres victimes de la tempête de 1999. Ainsi avec ce premier marché de potiers, venus tourner en public vases et autres bols japonais. Ainsi avec Les Croqueurs de pommes de la Corrèze, venus faire partager leur passion pour les anciennes variétés. Avec les désormais traditionnels concours d'épouvantails, de pêche, démonstrations de sports de loisirs de pleine nature, concerts en plein air, étape de la route des foins… ce sont encore des milliers de personnes qui ont assisté avec bonheur à cette troisième édition.

SOMMAIRE

LE DOSSIER

Urbanisme : entre ZPPAUP et PLU, vers de nouvelles règles

La municipalité travaille depuis plusieurs mois à substituer un nouveau document d'urbanisme, le Plan local d'urbanisme (PLU), à l'ancien Plan d'occupation des sols (POS). Cette tâche doit prendre en compte la nouvelle Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Les Uzerchois sont appelés à donner leur avis sur la réflexion conduite pour doter Uzerche d'une réglementation d'urbanisme conciliant développement de la ville et préservation de ses ressources patrimoniales.

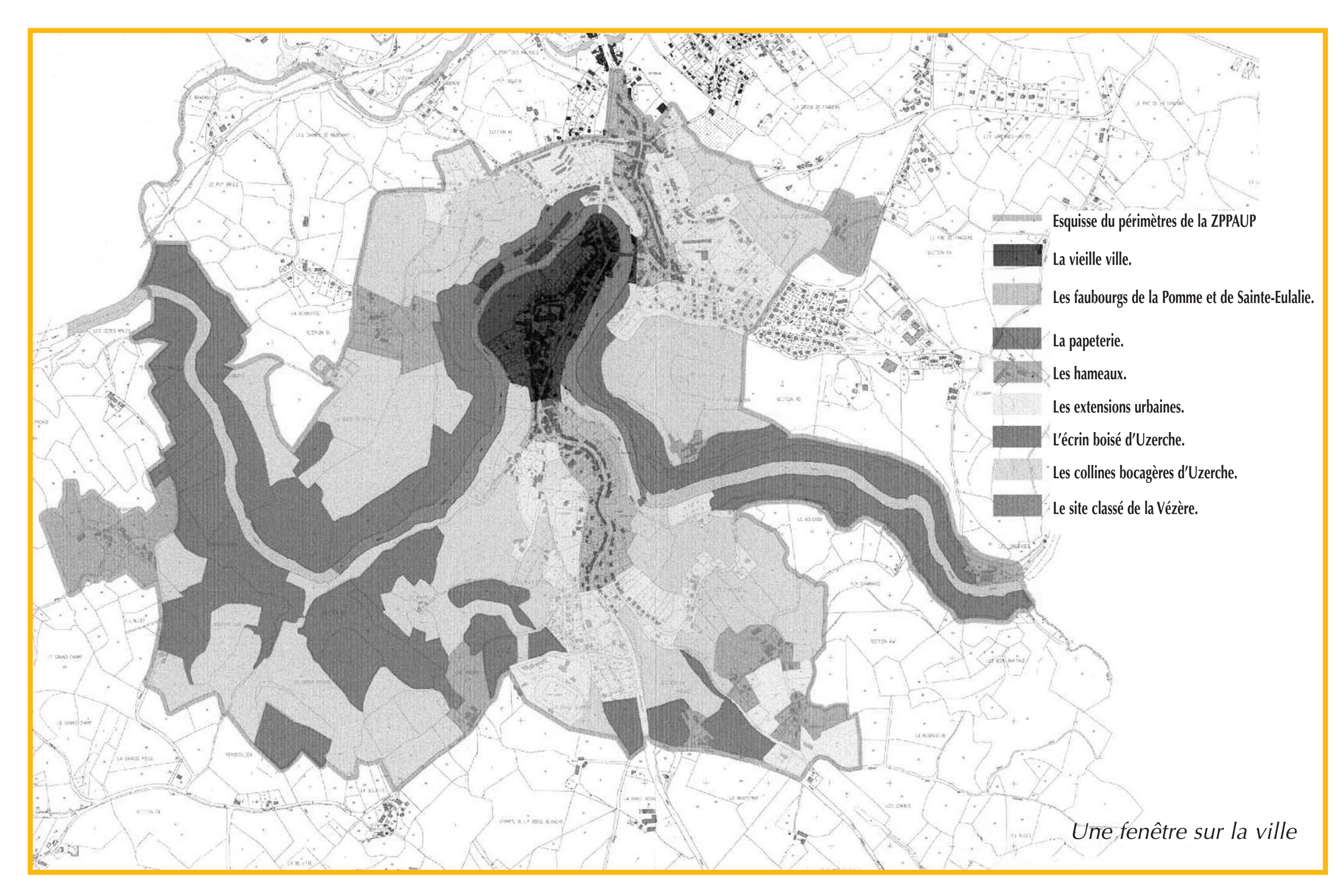
Aides à la rénovation : ne passez pas à côté !



Parmi les éléments de la politique municipale de redynamisation urbaine lancée en 2004, se trouvent les Opérations programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), et de rénovation des façades.
Les aides vont de 20% à 50% pour les propriétaires occupants ou bailleurs qui peuvent en profiter.
10 dossiers ont déjà été déposés dans le cadre de l'OPAH, 15 pour la rénovation de façades.
Rappelons que dans le même temps une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce offre la possibilité de bénéficier d'aides, par exemple pour la rénovation des boutiques.
Renseignements : 05 55 98 80 35 (Semabl, place de la Lunade, 19140 Uzerche).

Le périmètre de la ZPPAUP

Avec pour objectif la protection et la mise en valeur, la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager substitue à un périmètre précédemment établi de 500 m autour de 10 monuments historiques un périmètre prenant en compte d'autres protections, celles des sites d'intérêt archéologique, des paysages (Vézère, certains villages, bois, haies…), des vues et perspectives d'Uzerche.
A l'intérieur de ce périmètre, un règlement s'applique à sept secteurs paysagers et urbains (carte ci-contre) pour tous travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles bâtis et des terrains non bâtis.
Le règlement fixe pour chaque secteur des prescriptions générales, des prescriptions particulières étant formulées pour certains édifices des secteurs de la vieille ville et du quartier Sainte-Eulalie.



Une fenêtre sur la ville

Le PLU, mode d'emploi

Le Plan local d'urbanisme intègre les objectifs de la municipalité : maintenir un niveau de services et d'équipements de pôle structurant pour le Pays, permettre le développement démographique, économique et touristique, préserver l'environnement, les espaces naturels et agricoles.

Le PLU fixe les conditions d'urbanisation de secteurs à vocation d'habitat, pose les fondations d'une urbanisation cohérente, maîtrisant l'espace, utilisant au mieux les réseaux existants dans une logique de développement durable. Tous les secteurs d'extensions urbaines font l'objet d'aménagements collectifs complets : réseaux, voies d'accès, de circulation interne.
Le PLU permet aussi de préserver l'activité agricole, de renforcer et de permettre le développement des activités économiques et touristiques, de préserver l'environnement.

Les zones délimitées dans le PLU

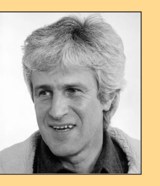
Le Plan local d'urbanisme segmente le territoire communal en différentes zones désignées par des abréviations portées sur le document cartographique, le plan de zonage, qui sera en libre consultation lors de l'enquête publique début 2005. Brève initiation préalable :

Les zones urbanisées portent un V majuscule associé à une lettre minuscule désignant un secteur précis. Exemples : **Va** pour le centre ancien, **Vb** pour les faubourgs anciens (Sainte-Eulalie, La Pomme), **Vc** pour les quartiers périphériques (Les Buges, La Peyre, Route d'Eyburie…, **Ve** pour les équipements collectifs, **Vp** pour le centre pénitentiaire, **Vx** pour les activités économiques.
Les zones désignées **AU** sont à urbaniser en lotissement pour l'habitat, dans un futur proche pour les **AUa**, plus lointain pour les **AUb**.
Les zones **AUx** sont réservées aux activités économiques à créer.
Les zones **A** pour agricoles, **N** pour naturelles, celles-ci divisées entre **Np** pour protégées, **N1** pour les hameaux.
Outre l'identification de ces zones, le plan de zonage désigne aussi les emplacements réservés aux voies, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts et boisés à conserver.

L'ECLAIRAGE

Jean-Paul Grador et Jean-Pierre Lavaud, adjoints au maire.

A l'ancien Plan d'occupation des sols (POS) doit désormais succéder un nouveau document qui a aussi vocation à déterminer les règles d'urbanisme de la commune pour plusieurs années : le Plan local d'urbanisme (PLU).
Avant d'arrêter tous les éléments du PLU, la municipalité a souhaité que soit définie une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Quel est l'intérêt de cette double démarche ?



Jean-Paul Grador : L'intérêt est celui d'une démarche globale dans la perspective de développement d'Uzerche à partir de ses ressources architecturales. Notre projet pour Uzerche a été bâti autour de notre patrimoine architectural et naturel. Il est logique d'inscrire dans nos documents d'urbanisme ce projet d'ensemble pour notre territoire afin d'y retrouver la traduction du projet de redynamisation d'Uzerche pour conforter notre ville en tant que pôle structurant du Pays.
C'est par exemple grâce à une bonne gestion de notre urbanisme que nous y parviendrons, pour accueillir de nouvelles populations, renforcer et développer nos activités commerciales, artisanales et industrielles, préserver, réhabiliter et mettre en valeur notre riche patrimoine, tout en préservant notre environnement et nos paysages.

> ***"Il est logique que nos documents d'urbanisme traduisent notre projet d'ensemble pour Uzerche : conforter notre ville en tant que pôle structurant du Pays."***

Pour parvenir à ces objectifs, il était nécessaire de réfléchir et de consulter la population avant de décider des règlements qui vont s'appliquer à tous, particuliers comme entreprises. Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de redynamisation de l'artisanat et du commerce (Orac) s'inscriront par exemple dans ce cadre.

Comment s'est organisée cette réflexion ?



Jean-Pierre Lavaud : Nous avons fait appel à deux bureaux d'études : une fenêtre sur la ville pour déterminer le périmètre de la ZPPAUP, CREA Urbanisme Habitat pour préparer l'élaboration du PLU. Ces études sont terminées, les recommandations vont pouvoir être présentées à tous les Uzerchois : c'est l'objet des deux enquêtes publiques successives Elles vont se dérouler à l'automne pour la détermination définitive du périmètre de la ZPPAUP et au début 2005 pour le PLU.
Il fallait procéder dans cet ordre, car la règlementation de la ZPPAUP, s'impose aux règles définies dans le PLU, règles sur lesquelles les services instructeurs s'appuieront ensuite pour délivrer les permis de construire.

Comment se déroulent les enquêtes publiques ?

Jean-Pierre Lavaud : Chaque citoyen pourra venir consulter les différents documents constituant ZPPAUP et PLU. Chacun pourra donner son avis, faire part de ses remarques ou oppositions à un commissaire enquêteur qui en fera la synthèse pour mise à l'approbation du Préfet.
Cette phase de consultation achevée, le Préfet prenant acte, les nouvelles règles d'urbanisme ainsi déterminées devraient entrer en application au printemps 2005.